**22e Congrès des Actuaires**

**22 juin 2023 – Palais des Congrès et en ligne**

**Charte d’animation des ateliers techniques**

La présente charte a pour objet de définir les engagements réciproques, lors du 22e Congrès des actuaires, des animateurs d’atelier technique et de la Société des actuaires (SdA), société organisatrice de l’événement pour le compte de l’Institut des actuaires.

### 1- Candidatures

Lors du 22e Congrès des actuaires se tiendront des ateliers techniques destinés aux participants.

L’objectif des ateliers techniques est le partage d’expertise technique sur le thème choisi et n’est en aucun cas la promotion commerciale d’un produit ou d’une société.

L’animation de chaque atelier technique est confiée obligatoirement à au moins deux animateurs exerçant leur activité professionnelle au sein de deux entreprises différentes.

### 1-a. Coordination entre les animateurs de l’atelier technique et la SdA

Pour chaque atelier, il sera désigné un référent unique en charge de la présentation du dossier et qui sera le garant du respect de la présente charte. Le référent doit être l’animateur ou l’un des co-animateurs de l’atelier.

Chaque atelier technique pourra être présenté par 4 animateurs au maximum.

Les candidatures à l’animation d’un atelier technique devront parvenir à l’Institut des actuaires, par l’intermédiaire du référent, au plus tard le 11 mars 2023.

Elles sont à adresser à : evenements@institutdesactuaires.com.

1-b. Informations à communiquer lors de la présentation de la candidature

Les propositions seront examinées par le Comité d’organisation.

Les informations suivantes devront impérativement être communiquées :

* Le nom des animateurs ainsi que ceux des entreprises au sein desquelles ils exercent leur activité professionnelle ;
* Le nom du référent qui sera l’interlocuteur unique du Comité d’organisation ;
* La commission ou le groupe de travail dont sont issus ces travaux (si applicable) ;
* Le titre (100 caractères maximum espaces compris) et le plan de l’atelier technique ;
* Les biographies des intervenants (800 caractères espaces compris) et leur photo (JPEG HD) ;
* Un résumé de la présentation d’une taille de 1500 caractères maximum espaces compris ;
* La Charte d’animation d’atelier technique signée par le référent.

Le Comité d’organisation n’examinera que les dossiers complets reçus au plus tard le jour de la date limite de dépôt des dossiers.

Le Comité d’organisation sera attentif au respect de la parité dans l’animation des ateliers techniques.

### 2- Tenue des ateliers techniques

Dans le cadre du 22e Congrès des actuaires, les ateliers techniques se dérouleront au Palais des Congrès et seront diffusés en direct sur le site internet du 22e Congrès des Actuaires, ils auront une durée totale de 45 minutes (Q&R inclus). Les créneaux horaires des ateliers techniques seront communiqués pendant le mois de mai 2023.

Le référent de l’atelier technique fera parvenir au Comité d’organisation le support de présentation au plus tard une semaine avant le 22e Congrès des actuaires. Le support devra respecter la charte graphique fournie.

NB : Le 22e Congrès des Actuaires donnera lieu à une captation vidéo retransmise en direct puis disponible en replay ainsi qu’à des photographies qui figureront dans des publications imprimées et digitales. Tout intervenant à cet événement accepte que son image puisse apparaitre sur ces supports et que ses présentations soient mises à disposition des participants après l’événement en ligne.

Prénom Nom du référent :

Signature du référent :